

PRIX DISTINCTION CRITÈRES ET PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

CRITÈRES

Les prix sont ouverts à l'ensemble des infirmières, infirmières auxiliaires, infirmières praticiennes spécialisées (IPS), préposés aux bénéficiaires (PAB) et auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) du CISSS des Laurentides. Les candidats doivent :

- Être reconnus par leurs pairs et leurs collègues comme un ou une employée d'exception et une source d'inspiration;
- Susciter le changement par la participation ou la réalisation de projets et d'activités à caractère novateur;
- Se démarquer par leur engagement;
- Être reconnus par la communauté et leur milieu pour leur mérite et leurs valeurs.

PRÉCÉDURE

Documents nécessaires

Le dossier pour déposer une candidature doit comprendre :

- Le formulaire dûment rempli par la personne qui propose la candidature;
- Le curriculum vitae de la personne mise en candidature dans lequel sera inclus un résumé de son expérience professionnelle et de sa formation.

Transmission des documents

Les formulaires devront être soumis au CII au plus tard le 15 mars 2024 à 15 h.

par courriel à l'adresse

ceci15.cissslau@ssss.gouv.qc.ca